



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

clercs et employés de notaires : caisses

Question écrite n° 103824

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN), qui gère le régime spécial de retraite des salariés du notariat. Ce régime réformé en 2008 rencontre encore des difficultés financières. Dans un premier temps, l'augmentation des cotisations de 2,15 % pour les employeurs et de 1,63 % pour les salariés a été décidée. Maintenant se pose la question du maintien des prestations. L'intersyndicale des personnels demande que l'effort à venir soit équitablement réparti (l'âge de la retraite a déjà été repoussé et l'effort financier sera supporté à plus de 80 % par les salariés), que les mesures à définir soient mises en perspective avec les réformes déjà menées dans les autres régimes dans la mesure où ces dernières diminuent moins les droits des salariés et font mieux partager l'effort de contribution avec les employeurs, et enfin qu'il soit tenu compte de la disparition de la compensation entre régimes spéciaux et d'un possible financement alternatif. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est la position du Gouvernement sur ces différentes demandes ainsi que les mesures envisagées par celui-ci en vue partager équitablement les efforts.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103824

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3043

Question retirée le : 3 mai 2011 (Fin de mandat)